

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 27 mai 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 27 mai 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 mai 1875](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Sur les droits d'entrée en France du matériel de sondage. Sur un procès : Godin pense qu'il n'est pas possible d'éviter une condamnation ; l'affaire est remise au 2 juin ; il recommande à son fils de déclarer au tribunal qu'il ne pensait pas se mettre en contravention en distribuant des brochures aux ouvriers. Sur des documents demandés sur l'usine de Guise « par le chemin de fer ».

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La fin de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Chemins de fer](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)

Lieux cités

- [Bohain-en-Vermandois \(Aisne\)](#)
- [Feignies \(Nord\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)

Collation2 p. (196r, 197v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 17 Mai 71

Mon cher Emile,

En me demandant ce qui est à faire, je l'avais dit dans ma précédente lettre; il aurait fallu aller à Feignies dès que l'on a su que la machine y était arrêtée, s'entendre avec l'Administration des douanes sur les droits d'entrée; lui faire remarquer qu'il s'agissait de venir bais pour une forte partie et qu'il n'était pas possible de payer 15 frs. les $\frac{1}{10}$ k. sur semblable matière. On aurait pu peut-être ainsi réduire de un tiers au d. la moitié les

droits, et éviter par ce moyen des pertes de temps dont j'ai bien décidé.

J'ai ma signature au ministre moi-même un télégramme avant-hier sur la double recommandation que j'en ai faite; mais il est certain qu'il vaudrait mieux faire ses affaires par soi-même que de les faire faire par les autres.

En l'état, ce que j'aurais de mieux à faire, ce serait de ne plus arrêter la machine à Bohain comme je l'avais commandé, ce qui m'a redonné les inconvénients qui peuvent résulter de l'attente trop prolongée.

de la machine au lieu
de voyage.

Les menaces à prendre
sont donc de la faire
arriver à destination le
plus vite possible. Il
faut en conséquence faire
à l'ohain le nécessaire
pour éviter de nouveaux
retards, si la machine
y arrive, car enfin de
maquette injonction qu'il
n'y ait pas dans l'œuvre
des harmones que l'on
puisse mettre en campagne
quand il s'agit de parler
affaire.

J'ai bien examiné le
procès sur les brochures
et j'ai cru qu'il n'est pas
possible d'éviter une condam-
nation, mais cela doit se
réduire à une amende de
peu d'importance. L'affaire
est remise au 1^{er} Juin.

mais écrire à M. Larue -
il faudra donc se présenter
ce jour-là et je pense que
le mieux que tu auras à faire
sera de faire la même décl-
ARATION que tu as faite au
brigades de gendarmerie.
C'est à-dire que tu ne pourrais
pas être en contradiction,
en montrant ces brochures à
tes amis, que si tu l'as
su, tu ne l'aurais pas fait.

J'crois que les documents
demandés par le chemin de fer
ont pour but de se renseigner
sur l'importance de l'éclairage au
point de vue du trafic de la
ligne de fer du Calvados à l'éclairage
que sera donné la C^{te} du nord
l'expédition plus tard.
Il est donc bon de passer
les chiffres maximum, sauf
à ajouter en note que la circ
industrielle a un peu fait aug-
menter le nombre d'ouvriers et
la production depuis 8 ans.
Je t'enclose une lettre pour